Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202915-20260327-202621-DE

MAIRIE DE SAINT-GILDAS
CÔTES-D'ARMOR
22800

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 Mars 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept mars à dix neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GILDAS régulièrement convoqué le vingt mars deux mille vingt six en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie.

Présents : Mme Carine MÉROT, Maire ; Mme Annie SIMON et M Yvon SÉRANDOUR, Adjoints ; Mme Isabelle GARGENT, M Bruno CRUCHET, Mme Béatrice CHAPELAIN LE CALVEZ, M Stéphane LE HÉGARATTE, M Franck PERRON, M Anthony TARDIVEL, Mme Marie LEPAGE, Mme Léa DELISLE.

Date de la convocation : 20 Mars 2026
Date d'affichage : 3 Avril 2026

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Léa DELISLE

Délibération n° 2026 – 21

RÉHABILITATION EXTENSION MAIRIE ET CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE

Suite à la démarche énergétique engagée pour les bâtiments publics de la mairie et la salle polyvalente avec le SDE22, l'ADAC 22 a été sollicitée pour réaliser une étude de faisabilité des travaux permettant d'évaluer une enveloppe prévisionnelle.

Suite à cette étude présentée par l'ADAC 22 et des différentes rencontres en commission de travaux, il a été souhaité par les élus de prévoir un projet de travaux d'amélioration fonctionnelle et énergétique comprenant :
- la réhabilitation extension de la mairie en aménageant la salle de conseil à l'étage et une extension comprenant ascenseur et escalier.
- la construction d'un nouveau local indépendant pour l'agent technique intégrant un atelier, un bureau , des sanitaires et un carport.

Compte tenu de l'évolution du projet, l'ADAC 22 a établi une note de synthèse programmatique permettant d'évaluer l'enveloppe financière (travaux et honoraire) de l'ensemble du projet.

Madame Le Maire, présente donc la note de synthèse programmatique de l'ADAC 22 au Conseil Municipal qui,

- **DÉCIDE** de prévoir un montant de 762 000 € au compte 231 du budget 2026 de la commune pour les travaux de la mairie et la construction d'un local technique.

Mme Le Maire,
Carine MÉROT

"Par délégation du Maire"
Annie SIMON, 1ère adjointe

MAIRIE de ST-GILDAS (Côtes d'Armor)